



## NOTE AUX TRANSITAIRES

Nous informons nos aimables partenaires que **des séances d'accompagnement et de formation**, portant sur l'exploitation du module de la plateforme APCS « **Dossier de conformité** », seront programmées à compter de cette semaine.

En outre, suite à la formation des organismes de contrôle notamment, la DCW, les services Vétérinaires et Phytosanitaires, la transmission des dossiers de conformité sera, désormais obligatoire, via la plateforme APCS et ce, à l'issue de la formation.

Nous comptons sur votre coopération et votre implication.

Salutations distinguées.

المدير العام بالنيابة  
موسى مباركى